



**CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 28 FEVRIER 2025
PROCES-VERBAL DE SEANCE**

Le 28 février deux mil vingt-cinq à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 21 février 2025.

PRESENTS : M. Bernard Dubouil, Maire ; M. Patrick Convers, Mme Catherine Bonnet, M. Pascal Bourgeteau, Mme Laurette Brunet, M. Christophe Choquet, Adjoint ; M. Bertrand Hamot, Mme Colette Dollez, M. Vincent Berthelot, M. Cédric Desmedt, Mme Annie Trézel, Mme Michèle Coulon, M. Thierry Wims, Mme Sandrine Mahutte, M. Bruno Vasseur, M. Thierry Manfredi, Mme Marie-Charlotte Vigne, M. Pascal Frazao, M. Stéphane Verhaaren, Mme Eléna-Camélia Ferté, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Martine Bourgoïn par Mme Annie Trézel, M. Matthias Matron par M. Vincent Berthelot, Mme Yveline Desmedt par M. Cédric Desmedt, Mme Guylaine Fernandes par Mme Laurette Brunet, M. Cyril Rousseau par Mme Catherine Bonnet, M. Dominique Rauzier par M. Bertrand Hamot.

ABSENTES EXCUSEES : Mme Béatrice Delamarre, Mme Sarah Flagothier.

ABSENTE : Mme Catherine Delormel

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Madame Colette Dollez est désignée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire appelle les affaires inscrites à l'ordre du jour, et demande en début de séance l'ajout d'un point supplémentaire relatif aux tarifs de l'espace jeunesse - avis favorable des membres du conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

A L'ORDRE DU JOUR

1. Avances de subvention
2. Tarifs de l'Espace Jeunesse
3. Aliénation de logements HLM
4. Vente d'un bâtiment avec conditions suspensives
5. Convention de servitude consentie à Enedis
6. Convention de mise à disposition de locaux pour l'Association AMAP Sain Juste et Bon
7. Avenant à la convention SPAEO
8. Création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance CLSPD
9. Convention de mise à disposition du personnel technique pour le marché du terroir
10. Débat d'Orientation Budgétaire 2025

1. AVANCES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Syndicat Intercommunal de l'Ecole de Musique et le Sporting Club St Justois ont sollicité une avance de subvention.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE :

- De verser une avance de subvention au profit des associations ci-après désignées,

• Ecole de Musique	30 000 €
• Sporting Club St Justois	9 250 €
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2025

2. TARIFS DE L'ESPACE JEUNESSE

Madame l'Adjointe au Maire en charge de la jeunesse rappelle qu'il est nécessaire de valider les tarifs pour les vacances et actions de l'espace jeunesse.

L'Adjointe au Maire entendue, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2025 :

LOTO : 2€ le carton - 10 € les 6 cartons - 16 € les 12 cartons

TOMBOLA : 2 € le ticket

BUVETTE : bière blonde : 2 € - bière rouge : 3 €

Verre de rosé, blanc ou rouge : 1,50 €

Soda : 2 €

Eau / café / chips : 1 €

Crêpe / gaufre : 2 € sucré - 2,50 € au chocolat

Hot dog / croque-monsieur / sandwich / barquette de frites : 2 €

Américain : 5 €

Frites - viande : 3,50 €
Flammenkuches : 8 € l'unité ou 15 € les 2

Et Tarifs semaine vacances d'hiver et de printemps 2025 : 15 € St Justois et 25 € extérieurs

3. ALIENATION DE LOGEMENTS HLM

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'OPAC a transmis aux services de l'Etat une demande d'aliénation pour des logements implantés sur la commune.

Conformément aux dispositions de l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation, le représentant de l'Etat consulte la commune d'implantation des logements.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

EMET un avis favorable à la cession des logements de l'OPAC de l'Oise situés :

- 69 rue Mangin - prix de cession : 75 000 €
- 71 rue Mangin - appartement 13 - prix de cession : 69 000 €

4. VENTE D'UN BATIMENT SOUS CONDITIONS SUSPENSIVES

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 6 septembre 2024, le Conseil Municipal a délibéré favorablement sur la vente du pavillon situé 202 rue de Paris pour un montant de 100 000€. Cependant, le notaire de l'acquéreur demande que la délibération fasse apparaître les conditions suspensives

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

ACCEPTE l'offre d'achat avec conditions suspensives du bâtiment sis 202 rue de Paris pour un montant de 100 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette transaction.

5. CONVENTION DE SERVITUDE CONSENTIE A ENEDIS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour faire suite aux travaux d'ENEDIS de renouvellement du réseau Haute Tension souterrain rue de Catillon, ENEDIS emprunte une parcelle privée de la commune (AH753). De là, une convention de servitude entre ENEDIS et la commune est nécessaire.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention jointe à la délibération.

6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR L'ASSOCIATION AMP SAIN JUSTE ET BON

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la ville décide de soutenir l'association AMAP Sain Juste et Bon dans la poursuite de ses objectifs en mettant gratuitement à sa disposition les locaux sis 41 rue Sarrail pour leur permettre la distribution de paniers et autres colis issus de la production locale raisonnée et en circuits courts auprès de ses adhérents.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention jointe à la délibération.

7. AVENANT A LA CONVENTION SPAEO

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 9 novembre 2018, la commune a décidé de conventionner avec la SPA d'Essuilet et de l'Oise pour la fourrière animale.

L'article 7 de la convention prévoit une revalorisation annuelle de la tarification par l'indice ICHTE M « Activités spécialisés »

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Vu l'article 7 de la convention relative à la revalorisation par l'indice ICHTE M « Activités spécialisés », la rémunération par habitant est de 0,63 € en option A.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'avenant à la convention jointe en annexe.

8. CREATION D'UN CONTRAT LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - CLSPD

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés a modifié le nombre d'habitants au-delà duquel les communes sont dans l'obligation de mettre en place un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Ces conseils doivent désormais être créés dans les communes de plus de 5 000 habitants.

Présidé par le Maire, le CLSPD constitue le cadre de concertation privilégié sur les priorités de lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance.

Le CLSPD favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques. Il assure l'animation et le suivi du contrat local de sécurité lorsque le Maire et le préfet, après consultation du Procureur de la République et avis du conseil, ont estimé que l'intensité des problèmes de délinquance sur le territoire de la commune justifiait sa conclusion.

La composition peut varier en fonction des besoins et des problématiques rencontrées localement. Théoriquement, un CLSPD comprend un collège d'élus désignés par le président, un collège de représentants de l'État désignés par le préfet et un collège composé de professionnels confrontés aux manifestations de la délinquance.

La composition est fixée par arrêté du Maire, conformément aux dispositions prévues à l'article D. 132-8 du Code de la sécurité intérieure.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DE CREER le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de la ville de Saint Just en Chaussée ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à arrêter la liste des membres de cette instance et les convoquer aux réunions et groupes de travail afférents.

9. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL TECHNIQUES POUR LE MARCHÉ DU TERROIR

La communauté de communes organise le 1^{er} vendredi de chaque mois (excepté janvier) un marché du terroir sur la place de la gare de Saint Just en Chaussée.

Cette organisation nécessite la présence de deux agents techniques de la ville pour la mise en place des barnums et matériels utiles au marché (montage et démontage).

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention jointe à la délibération.

10. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire rappelle que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport.

Lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire détaille dans un premier temps le contexte économique et politique international et national, les différentes mesures du projet de loi de finances et en particulier celles impactant le socle communal, puis il concentre son propos sur les dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que les indicateurs pertinents pour comprendre l'évolution budgétaire de la collectivité : endettement de la commune, encours de la dette, affectation du résultat ; et pour terminer, par la présentation des orientations pour 2025 de la commune. C'est ce dernier point qui est repris ci-dessous.

Les priorités, définies et mises en œuvre par l'équipe municipale depuis le début du mandat, s'articulent autour de plusieurs axes.

PRESERVER UN CADRE DE VIE AGREABLE

L'aménagement de la ville tout en protégeant ces espaces et paysages, et par là, la qualité de vie, est poursuivie au cours de cette année. La commune souhaite préserver ses espaces verts, par un entretien régulier de ses parcs, la plantation d'arbres, le fleurissement de notre ville tout en préservant nos ressources, c'est pourquoi des projets de nouveaux récupérateurs d'eau seront installés à proximité des toitures de nos bâtiments tel que le gymnase.

Est également considéré comme une priorité la transition énergétique de la commune en intervenant à la fois sur les performances thermiques des bâtiments municipaux, par la réfection de toitures, de menuiseries ... ; et, en favorisant les économies d'énergies : La ville a donc décidé, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement de remplacer l'ensemble de son éclairage public par des ampoules LED, pour un montant estimé sur 4 ans à 600 000 € HT.

Dans le cadre du ZAER, la commune envisage le développement de la production et l'usage d'énergies renouvelables, par l'installation de panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments, le renouvellement du parc éolien sur le territoire...

DEVELOPPER LA VIE ASSOCIATIVE

Le dynamisme et la variété du tissu associatif de notre commune favorisent le lien social. La commune continue donc à soutenir l'action des associations et de leurs nombreux bénévoles via des subventions et la mise à disposition de matériel et de locaux communaux. La présence de clubs et d'associations contribuent au rayonnement de la ville et à son attractivité. L'ambition de la commune est donc d'accroître la qualité du service aux usagers et l'animation de la ville par le sport, en maintenant la qualité et le niveau d'équipement. C'est pourquoi cette année la collectivité va investir dans la réalisation de deux terrains de padels et la réhabilitation de la piste d'athlétisme et du terrain d'honneur situé dans son anneau, pour un montant estimé de 1,8 M € HT.

DEVELOPPER LA VIE CULTURELLE

Les manifestations organisées par la Ville et la politique culturelle municipale visent à atteindre tous les publics saint justois et seront maintenues cette année : la fête de la musique, les fêtes de juillet, la foire d'automne, les concerts et spectacles

Particularité cette année, la ville accueille le Livrodrome.

Le Livrodrome est un parc d'attractions littéraires itinérant spécialement conçu pour les adolescents. Pendant une journée, cette fête du livre invite le public à participer à des attractions ludiques, excentriques, participatives et sportives puis à repartir avec des livres grâce aux chèques-lire offerts. La commune a été choisie pour animer cette fête du livre, symbole fort du dynamisme culturel de la commune.

La collectivité investit également dans le cinéma Jeanne Moreau, avec la mobilisation du fonds CNC d'un montant de 24 000 € pour la réfection de la banque d'accueil et un montant de 60 000 € pour financer, pour moitié avec l'association image et son, le nouveau projecteur.

VILLE ACTIVE SPORTIVE ET INCLUSIVE

L'objectif est de permettre à chacune et chacun de bien vivre à Saint Just en Chaussée. Bien vivre ensemble d'abord par une politique ambitieuse en termes d'accessibilité et d'inclusion pour les personnes porteuses de handicap, que ce soit dans leurs déplacements, l'accès aux bâtiments, leur intégration dans les établissements scolaires, leur accès à des loisirs.

Le développement du sport éducatif est aussi une priorité, dès le plus jeune âge puis par le développement des programmes offerts aux publics scolaires, par la diversité des disciplines enseignées : escalade, kayak ...

Les bienfaits du sport sur la santé n'étant plus à démontrer, la commune vise également à faciliter l'accès de toutes et à tous à une pratique sportive loisir ou santé, via la Maison sport santé. La collectivité renouvelle son partenariat avec l'UFOLEP.

SANTE ET ACTION SOCIALE

La ville, en partenariat avec l'association des donneurs de sang souhaite devenir en 2025 « ville ambassadrice du don d'organes », et renouvelle son action en faveur de la lutte contre le cancer au travers de la manifestation « Novembre bleu ».

La collectivité maintient son action à destination des aînés : repas de Noël, distribution de colis et, malgré les difficultés à trouver des moyens de transports avantageux économiquement souhaite poursuivre la mise en œuvre de sorties (à la mer, au théâtre ...).

La collectivité envisage la réfection de la maison Binant afin d'y proposer des logements étudiants, à destination des élèves du milieu médical de préférence. Proposer ainsi des logements aux étudiants en médecine permettrait d'attirer des jeunes médecins sur la commune et faire connaître la maison de santé des Vignes, tout en permettant aux étudiants une facilité d'accès à l'hébergement, en période de crise du logement universitaire.

SECURITE

Apaiser la ville et bien vivre en sécurité est une autre priorité, qui requiert la coopération de toutes et tous. La politique de tranquillité publique est portée en premier lieu par la police municipale en bonne coordination avec la gendarmerie. Sa présence sur le terrain et les moyens sont renforcés, pour une plus grande action de proximité.

Cette année, la commune se verra doter d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Il s'agit d'une instance de concertation entre institutions et organismes publics et privés concernés par la prévention et la lutte contre l'insécurité, au sein de laquelle s'organisent la réflexion et l'action conduites au titre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

La vidéo protection se poursuit dans la commune. Après un déploiement des caméras aux entrées principales de la ville et le renouvellement de caméras devenues obsolètes ; en 2025, la ville devrait installer des caméras aux entrées de ville secondaires.

Bien vivre passe aussi par l'amélioration de la sécurité routière, les agents de la police municipale souhaite développer le permis vélo dans nos écoles ; par la diminution de la vitesse automobile faciliter par l'acquisition du cinémomètre ; et, par l'entretien des voiries, pour lesquelles la ville continue de budgétiser 200 000 € HT cette année.

La sécurité, c'est aussi la lutte contre les cyberattaques, dont les collectivités sont de plus en plus victimes. La commune se préoccupe de la sécurité informatique et projette un audit de son parc informatique contribuant ainsi à limiter les risques et à conserver la confiance des administrés sur les données collectées.

JEUNESSE

Préparer les transitions et l'avenir c'est porter à notre jeunesse une attention particulière. Les actions portées par le Pôle Jeunesse, centre de loisirs, espaces jeunesse seront soutenues et la ville souhaite de nouveau permettre aux jeunes saint justois de participer à des activités, ludiques, enrichissantes, variées, animées par un personnel communal diplômé et investi pour toujours satisfaire ce jeune public.

Si la Ville est moins impliquée dans la scolarité des jeunes à partir du collège, notre objectif est de maintenir un lien plus actif avec eux au fur et à mesure qu'ils grandissent. L'espace jeunesse qui leur est dédié poursuit son développement et se félicite de l'augmentation croissante de sa fréquentation. Le camps sport organisé en novembre, dédié à cette tranche d'âge, sera de nouveau soutenu par la commune.

La jeunesse, c'est aussi la participation citoyenne, et la collectivité souhaite remettre en place le conseil municipal jeunes afin de porter et de réaliser des projets pour les jeunes. Un budget dédié aux jeunes élus pourra également être mis en place pour la réalisation de projets d'intérêt général.

CONCLUSION

Grâce à une gestion fine et prudente depuis de nombreuses années, et à l'effort consenti par l'ensemble des services, sensibilisés à la maîtrise des coûts et à l'équilibre budgétaire, la ville doit continuer des opérations d'investissement sur la commune et s'assurer que chaque investissement ne va pas générer trop de nouvelles dépenses de fonctionnement. Cette poursuite des investissements suppose évidemment d'accepter jusqu'à un certain point une dégradation de nos équilibres financiers et de continuer à faire preuve de vigilance et de réactivité. Les marges de manœuvre sont toutefois désormais très réduites. Après 3 années sans emprunt, la commune envisage cette année de contracter un prêt à hauteur approximative de 1 M€ pour financer les projets structurels et ainsi garder une source d'autofinancement satisfaisante.

Dans ce même objectif, la collectivité sollicitera les principaux partenaires afin d'obtenir des subventions d'investissement (Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional...) et des fonds de concours auprès de la communauté de communes.

Malgré les impacts très négatifs sur le fonctionnement, de la hausse significative du prix de l'énergie, de l'augmentation du coût salarial ... la municipalité fera le choix cette année de ne pas augmenter les taux d'imposition, imposition déjà marquée par le relèvement des bases.

En synthèse, nous voulons plus que jamais poursuivre les investissements nécessaires pour adapter notre ville au climat de demain et améliorer la qualité de vie des habitants. Nous voulons que nos services publics locaux puissent être maintenus et faire rempart à la crise sociale et démocratique que connaît notre pays.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2025.

Vu les articles L2312-1 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la loi NOTRe du 07/08/2015,

Vu le décret n° 2016-834 du 23/06/2016 ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24/06/2016,

Le Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, par son vote, prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport.

TOUR DE TABLE

MISE A L'HONNEUR DE DEUX SAINT JUSTOIS

Monsieur Pascal Bourgeteau souhaite mettre à l'honneur l'investissement de deux saint justois qui nous ont quittés récemment : Monsieur Jacques Caron, conseiller municipal sous la mandature de Jean Pierre Braine et Monsieur Jacky Dourlens, qui a œuvré énormément pour les associations saint justoises, en tant que Président de l'association de pêche et également Président de l'association du billard, et qui s'est aussi investi bénévolement dans d'autres associations saint justoises.

COLLEGE LOUISE MICHEL

Monsieur Christophe Choquet signale que lors du dernier conseil d'administration du collège, les membres ont voté la DHG Dotation Horaire Globale, qui correspond à la dotation horaire allouée au collège pour fonctionner toute l'année. Il faut retenir en particulier que le nombre de classes est maintenu malgré la baisse des effectifs prévue l'année prochaine ; et par conséquent, il n'y aura pas de suppression ni de création de poste d'enseignant l'année prochaine.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACLES

Monsieur Pascal Bourgeteau, à la demande de Monsieur Bertrand Hamot, informe les membres du conseil municipal sur la tenue de la dernière AG de l'ACLES. Il précise que le nombre d'adhérents de l'ACLES est maintenu, qu'il y a un changement de Président pour la section yoga, par suite d'une démission et confirme également l'arrivée d'un nouveau professeur. Il précise également que d'autres spécialités verront leurs enseignants partir à la retraite et qu'un recrutement est ouvert auprès de l'ACLES. Enfin, il signale que les comptes de l'ACLES sont sains, c'est d'ailleurs l'occasion pour les élus de féliciter la rigueur et l'investissement de Monsieur Gervais Maupin, trésorier de l'ACLES

L'OISE BASQUE

Madame Hélène Camélia Ferté souhaite encourager l'action portée par Monsieur Brice Drouot , agent de la collectivité et sa collègue de la CCPP, Madame Laurence Rivière, qui se sont lancés le défi sportif de rejoindre le pays basque en vélo (environ 1000 km en autonomie), pour récolter des dons pour l'association « Les blouses roses » qui intervient auprès des enfants hospitalisés et des personnes âgées en Ehpad.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire
de Saint Just en Chaussée
Bernard DUBOUI



La Secrétaire de séance
Colette DOLLEZ

